SECRÉTARIAT D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION NATIONALE
ET À LA JEUNESSE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS

ARRÊTÉ.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ET À LA JEUNESSE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites~~ Vu l'arrêté du 10 Août 1941 Prise en application de la loi du 19 Juillet 1941

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Les alentours du théâtre romain d'Autun (Saône et Loire) comprenant les parcelles ~~cadastrées~~ les N°49. 49bis. 50. 52. 53. 54. 59. 60. 61. 62. 62bis. section B de la commune d'Autun appartenant à:

Etat par l'administration de la guerre	49	
Commune d'Autun	50p. 52p. 62p.	
Hospices d'Autun	59	
Voie publique	60p 60. 61p.	
BLANCHARD Claude à Torcy	54p.	
DARRAGON Antoine à Autun	62p. 62bis.	
DIANA Lazare, jardinier à Autun	52p.	
JARLOT Jacques à Autun	50p.	
LAVERNE Antonin Jean à Autun	53p.	
MOREAU Odette Louise et consorts à Autun	52p.	
PARROT Jean Marie, jardinier à Autun	61p.	
PLAQUET Jean Marie - à Autun	54p.	
RABEON Emile Vve. 1 rue de l'Estrapade à Paris		49bis
RIGOLLOT Sylvain Constant et consorts à Autun		52p.
STAGE & BROCHOT à Autun		54p.
VALTIMBERT époux Berthier 30 Bis rue Solférino - Villeneuve	53p.	

sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

14-383-1, 170-11. (3-89-2)

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune d'Autun et aux propriétaires

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 194 .

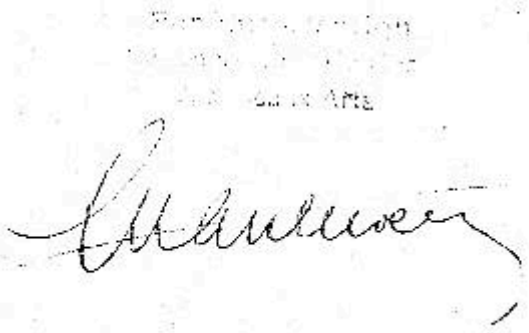

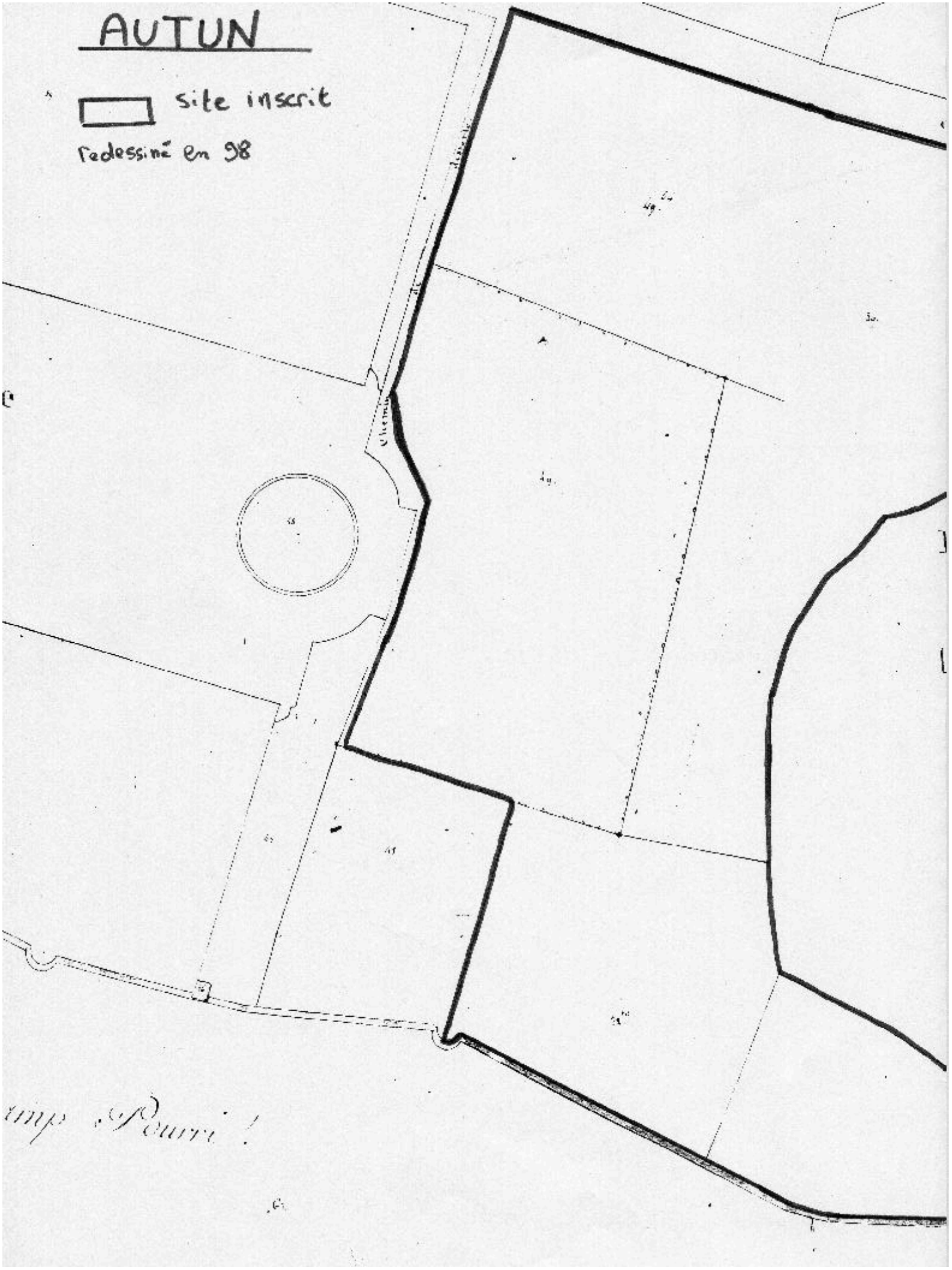
AUTUN
site inscrit
redessiné en 98

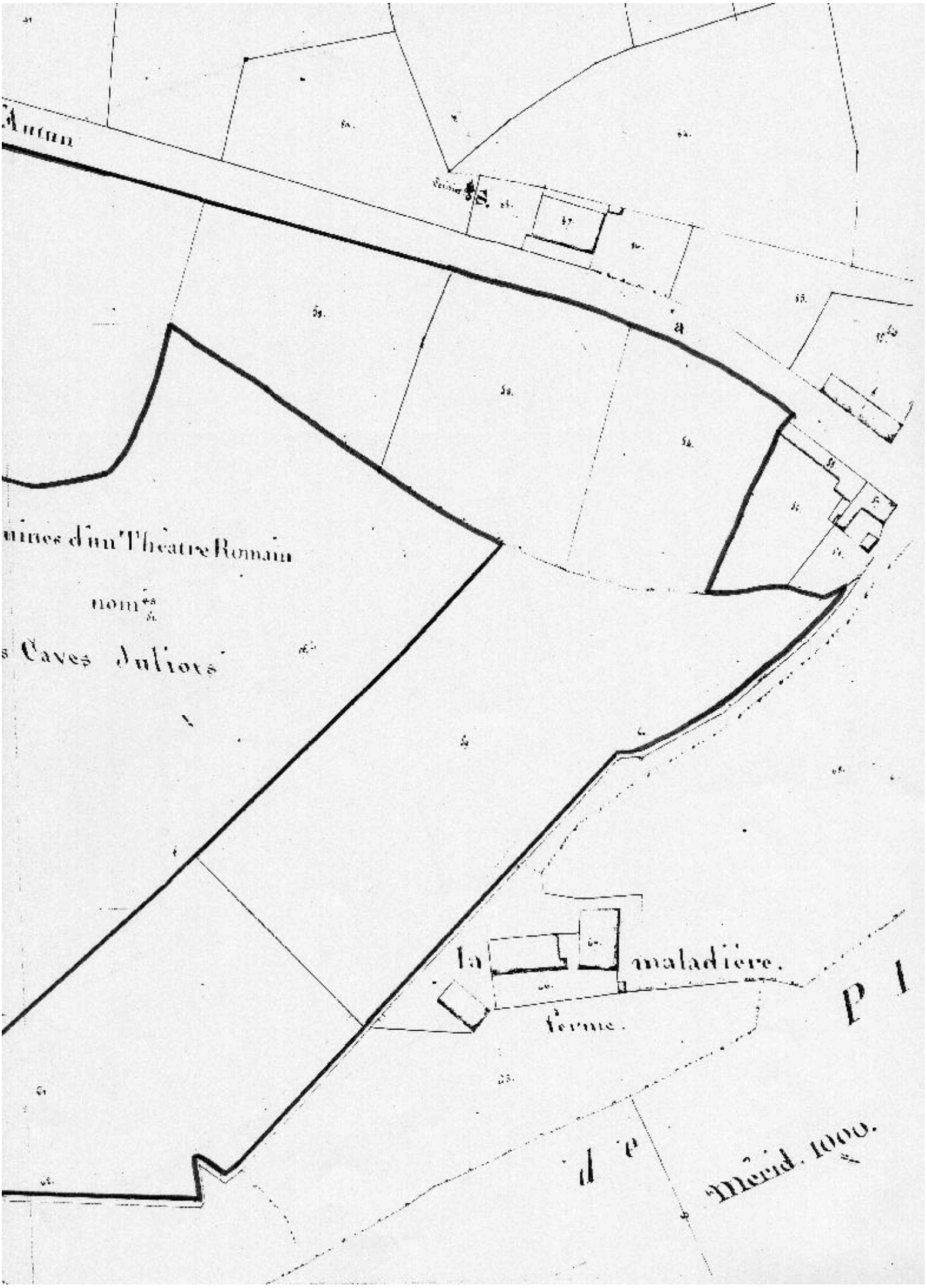
Caves Julios
la maladiere.
ferme.
Merid. 1000.